

OBJET : VILLEJUST : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS RUE DE LA POUPARDIÈRE

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	47
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 30 juin 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 juin 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy

Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Madame Karine GREMION
Madame Corinne BAIRRAS	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Monsieur Yann CAUCHETIER	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Monsieur Jean-Pierre MEUR	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Madame Catherine GAILLARD	a donné pouvoir à	Madame Alexia PERRIN
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI

Madame Caroline CAILLEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Roger DEL NEGRO	a donné pouvoir à	Monsieur Jean-Pierre CRUSE
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Madame Michèle FRERET
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Madame Shirley LEGRAND
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
------------------------	---------------------------

Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE

OBJET : VILLEJUST : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS RUE DE LA POUPARDIÈRE

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3231-4-1, R.3231-1, L.3211-1, L.3131-2 et R.3131-1, L.5111-4, L.5216-1 et suivants ;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par délibération n°2016-455 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 et actualisé par délibération n°2017-327 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 ;

VU le règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par délibération n°2017-181 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 ;

VU la sollicitation de la commune de Villejust auprès de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'octroi d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000 euros par logement, pour la construction de 14 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 8 PLUS) assurée par le bailleur 1001 Vies Habitat, dans une opération immobilière comprenant 17 logements locatifs sociaux, située rue de la Poupardière à Villejust ;

VU le projet de convention qui précise les engagements de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de la commune en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention ;

CONSIDERANT que les règles fixées dans le pacte financier et fiscal de solidarité et dans son annexe relative au règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières, sont respectées ;

CONSIDERANT que le projet concerne la construction de logement locatifs sociaux, située rue de la Poupardière à Villejust, comprenant 17 logements locatifs sociaux dont 14 logements à subventionner (6 PLAI, 8 PLUS), bailleur 1001 Vies Habitat ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 «Aménagement et Attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage et Urbanisme» du 17 mai 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'accorder une subvention de 14 000 euros à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur 1001 Vies Habitat, pour la construction de 17 logements dont 14 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 8 PLUS), opération immobilière située rue de la Poupardière ;

DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention ;

DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;

AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

OBJET : VILLEJUST : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS RUE DE LA POUPARDIÈRE

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3231-4-1, R.3231-1, L.3211-1, L.3131-2 et R.3131-1, L.5111-4, L.5216-1 et suivants ;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par délibération n°2016-455 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 et actualisé par délibération n°2017-327 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 ;

VU le règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par délibération n°2017-181 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 ;

VU la sollicitation de la commune de Villejust auprès de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'octroi d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000 euros par logement, pour la construction de 14 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 8 PLUS) assurée par le bailleur 1001 Vies Habitat, dans une opération immobilière comprenant 17 logements locatifs sociaux, située rue de la Poupardière à Villejust ;

VU le projet de convention qui précise les engagements de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de la commune en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention ;

CONSIDERANT que les règles fixées dans le pacte financier et fiscal de solidarité et dans son annexe relative au règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières, sont respectées ;

CONSIDERANT que le projet concerne la construction de logement locatifs sociaux, située rue de la Poupardière à Villejust, comprenant 17 logements locatifs sociaux dont 14 logements à subventionner (6 PLAI, 8 PLUS), bailleur 1001 Vies Habitat ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 «Aménagement et Attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage et Urbanisme» du 17 mai 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'accorder une subvention de 14 000 euros à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur 1001 Vies Habitat, pour la construction de 17 logements dont 14 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 8 PLUS), opération immobilière située rue de la Poupardière ;

DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention ;

DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;


APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;


AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Délibération n° 2021-170

Fait et délibéré le mercredi 30 juin 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (62 VOIX)

62 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Pierre CRUSE, Mme Karine GREMION, M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI, Mme Corinne BAIRRAS, Mme Muriel DORLAND, M. Vincent GALLET, M. Yann CAUCHETIER, M. Alain FAUBEAU, Mme Caroline LAVARENNE, Mme Lucie SELLEM, Mme Nathalie FRANCESETTI, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI, Mme Sarah JAUBERT, M. Gabriel LAUMOSNE, Mme Françoise MARHUENDA, M. Christian LARDIERE, M. Stéphane DELAGNEAU, Mme Catherine GAILLARD, Mme Sandrine GELOT, Mme Alexia PERRIN, Mme Hélène BACH, Mme Caroline CAILLEAU, M. Vincent DELAHAYE, M. Roger DEL NEGRO, Mme Michèle FRERET, M. Mustapha MARROUCHI, Mme Hawa NIANG, Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, M. Franck ROUGEAU, M. Hakim SOLTANI, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Claude PONS, M. Didier PERRIER, Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS, M. Laurent CARO, M. Gilles CORDIER, M. Grégoire DE LASTEYRIE, Mme Véronique LEDOUX, Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Guillaume VALOIS, Mme Françoise FERNANDES, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210630 - mc 135672 - DE 1 - 1
Date AR Préfecture : 8 juillet 2021

- Affichée / Publiée le : **07 JUIL. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr